



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2005
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Soixantième session**
Point 19 de l'ordre du jour
Question de Chypre

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

**Lettre datée du 22 septembre 2005, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 15 septembre 2005, qui vous est adressée par M. Reşat Çağlar, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Baki İlkin



Annexe à la lettre datée du 22 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 19 août 2005 que vous a adressée le représentant chypriote grec et qui a été distribuée le 23 août 2005 comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/59/899-S/2005/537). Cette lettre contient des informations déformées et erronées concernant les intentions des dirigeants chypriotes turcs.

Citant des extraits déformés du texte d'une interview accordée par le Président Mehmet Ali Talat à l'hebdomadaire turc *The New Anatolian*, publiée le 8 août 2005, le représentant chypriote grec affirme sans le moindre fondement que le Président Talat a pour principal souci la reconnaissance de la République turque de Chypre-Nord et non un règlement négocié sur l'île.

En réalité, le dirigeant chypriote turc n'a rien dit de tel durant cette interview. Il s'agit manifestement d'une citation inexacte et l'hebdomadaire en question a publié le 13 septembre 2005 le correctif suivant : « ... en raison d'une erreur de traduction, les propos suivants ont été attribués à M. Talat dans notre journal : "l'objet de notre proposition est de terminer la dernière phase préalable à une reconnaissance à part entière en échange de Maraş (Varosha)". Cette phrase ne figurait pas dans la transcription originale de l'interview, qui s'est déroulée en turc. Nous précisons que la phrase citée ci-dessus entre guillemets va au delà de ce qui a été dit effectivement. Le *New Anatolian* reconnaît son erreur et tient à ce que cette citation ne soit pas attribuée au Président de la République turque de Chypre-Nord, M. Talat. » Cependant, pour servir sa campagne de désinformation, la partie chypriote grecque s'est hâtée de réagir sans vérifier ses informations à la source.

Il devient manifeste que cette affirmation a été faite à la légère quand on voit l'abondance de preuves du contraire. Le soutien sans faille du Président Talat au Plan Annan durant la préparation des référendums concorde avec la manière dont il envisage, depuis des décennies, un règlement sur l'île. Dans votre rapport du 28 mai 2004 sur votre mission de bons offices, vous avez vous-même attesté cet état de choses en ces termes : « ... Cependant, je tiens à exprimer ma gratitude à M. Talat pour ce qu'il a fait pour préparer le référendum et juste avant le vote ».

Le représentant chypriote grec exploite la citation inexacte mentionnée plus haut pour décrire les efforts par lesquels nous cherchons à mettre fin à l'isolement imposé au peuple chypriote grec, objectif intermédiaire sur la voie d'une reconnaissance à part entière. Conformément à l'esprit et à la lettre de votre rapport du 28 mai 2004 sur votre mission de bons offices (S/2004/437), nous avons toujours affirmé que la fin de l'isolement imposé au peuple chypriote turc n'était ni une fin en soi ni une solution de remplacement à un règlement négocié à Chypre, mais une étape nécessaire qui en faciliterait la réunification en réduisant l'écart économique entre les deux parties. Elle permettra également de montrer aux Chypriotes grecs que leur politique d'étranglement total du peuple chypriote turc est vouée à l'échec et qu'ils devraient donc retourner à la table des négociations dans un état d'esprit propice à un règlement global de la question de Chypre.

En outre, les Chypriotes grecs donnent une version trompeuse des pourparlers qui ont eu lieu en juin 2005 à Bruxelles entre les deux parties à propos des deux projets de règlement de la Commission de l'Union européenne concernant l'aide

financière et les échanges commerciaux directs. Vous n'ignorez pas que les dirigeants chypriotes grecs continuent de s'opposer à l'adoption de ces deux règlements par le Conseil de l'Union européenne. Leur intransigeance lors des délibérations a rendu inopérants les efforts que l'Union européenne a déployés jusqu'à présent. Elle a cependant son importance car elle a révélé une fois de plus que les dirigeants chypriotes grecs n'accepteront jamais qu'il soit mis fin à l'isolement du peuple chypriote grec, qui constitue l'une des clefs de voûte de leur politique à Chypre.

Notre proposition de restituer Maraş (Varosha) pour l'ouvrir aux réinstallations était un effort sincère pour maintenir un esprit de concessions mutuelles, compte tenu du fait que la partie chypriote grecque ne cesse de demander un tel geste. Pourtant, les dirigeants chypriotes grecs, s'en tenant à leur maximalisme, l'ont repoussée sans ménagement, démontrant à nouveau que leurs actes diffèrent invariablement de leurs paroles.

La tentative de justification du maintien de l'isolement du peuple chypriote turc, que les dirigeants chypriotes grecs font dans la lettre en question en invoquant les résolutions 541 (1983) et 550 (1984), est hors de propos. L'interprétation qu'ils font de ces résolutions est pour le moins particulière, surtout au vu de la volonté d'unification de l'île exprimée par le peuple chypriote grec lors du référendum du 24 avril 2004. Dans ce contexte, je voudrais évoquer un passage de votre rapport du 28 mai 2004 sur votre mission de bons offices (S/2004/737) : « Je souhaiterais [...] qu'ils (les membres du Conseil de sécurité) montrent clairement à tous les États la voie à suivre, qui est celle de la coopération sur le plan bilatéral et dans les instances internationales afin d'éliminer les restrictions et les barrières inutiles qui ont pour effet d'isoler les Chypriotes turcs et d'empêcher leur développement, cette élimination allant à mon avis dans le sens des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil. »

Pour ce qui est des remarques que le représentant chypriote grec a faites sur un règlement politique à Chypre, je voudrais, là aussi, évoquer un passage de votre rapport : « Ce qui a été rejeté (par les Chypriotes grecs) est la solution elle-même et non pas une simple ébauche [...]. Si les Chypriotes grecs sont prêts à partager le pouvoir et la responsabilité avec les Chypriotes turcs dans une structure fédérale fondée sur l'égalité politique, cette intention doit être démontrée, non pas simplement en paroles, mais aussi par des actes, » et « s'ils demeurent disposés à résoudre le problème de Chypre par le biais d'une fédération bicommunautaire et bizonale, il faut qu'ils en apportent la preuve. Les préoccupations qu'ils continuent d'avoir au niveau de la sécurité et de l'exécution du plan doivent être exprimées de façon claire et une fois pour toutes ». Bien que vous ayez répété cet appel à plusieurs occasions, les dirigeants chypriotes grecs n'y ont pas encore apporté de réponse satisfaisante. La mauvaise volonté dont témoigne l'attitude de la partie chypriote grecque démontre clairement qu'elle n'a jamais eu véritablement l'intention de parvenir à un règlement mutuellement acceptable, alors même qu'elle ne cesse d'affirmer le contraire.

La population chypriote turque est favorable à un nouveau partenariat à Chypre, comme le montrent indiscutablement les résultats des référendums qui ont eu lieu sur l'île l'an dernier. La bizonalité, l'égalité politique et le maintien du système de garanties de 1960 sont les éléments indispensables d'un règlement viable et durable. Si l'on veut véritablement avoir une chance d'aboutir, il faut que la

partie chypriote turque ait face à elle un interlocuteur qui ait la volonté de négocier un nouveau partenariat et s'en montre capable, en renonçant aux tactiques tortueuses utilisées jusqu'à présent. Il faudrait pour commencer que la partie chypriote grecque réponde sans plus attendre aux appels que vous lui avez lancés et qu'elle se prononce « de façon claire et une fois pour toutes » sur les questions que vous lui avez posées.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République
turque de Chypre-Nord
(*Signé*) Reşat **Çağlar**
